**Accompagnement et soutien des élèves**

***Le collège Sacré Cœur*** *s’engage à accompagner les élèves afin de permettre à tous de progresser. Cet accompagnement peut se présenter sous* ***plusieurs formes****, et avoir lieu* ***pendant les cours*** *ou* ***dans leur prolongement****. Des dispositifs d’accompagnement correspondent à des besoins spécifiques. Toute l’équipe pédagogique et éducative est mobilisée dans la réussite des élèves.*

* **L’accompagnement pédagogique** consiste dans la démarche mise en œuvre par les enseignants pour dispenser les enseignements **dans la classe**. Cet accompagnement suppose **une personnalisation des enseignements**, une **différenciation pédagogique** pour s’adapter aux besoins de chaque élève de la classe.
* **L’accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers** : Une attention particulière est accordée à **l’accueil des élèves en situation de handicap**, allophones, pour leur permettre de suivre leur scolarité dans une classe ordinaire.

* + **Des aménagements et des cours adaptés** sont mis en place pour assurer la réussite de ces élèves : la dictée aménagée, le tiers temps, lecture des consignes, cours polycopiés, aménagements aux examens (DNB).
	+ **L’accompagnement de l’élève par un(e) Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) ou AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)** représente une aide pour la compréhension et la réalisation du travail, un soutien moral et physique, être secrétaire de l‘enfant en difficulté. C’est un accompagnement indispensable pour aider l'enfant à ne pas se sentir dépassé et pouvoir suivre une scolarité dans une classe ordinaire.
* **L’accompagnement individuel de l’élève** se réalise par la mise en place d’une **fiche de suivi** pour accompagner l’élève vers la réussite. En cas de redoublement de classe l’élève dispose d’une mise en place automatique d’un **PPRE** (Programme Pédagogique de Réussite Educative).
* **Soutien scolaire** c’est un **temps d’étude accompagnée** par des enseignants sur le temps méridien pour réaliser les devoirs (**le dispositif « devoirs faits »)** ou des travaux de groupe. A cela s’ajoute **le soutien scolaire dispensé par les AVS/AESH** dans la journée ou en fin de journée, pour les élèves qui sont en étude. Les enfants peuvent travailler individuellement, apprendre les leçons, faire des exercices avec la possibilité d’être aidé quand il en a besoin.

*« L'éducation est plus qu'un métier, c'est une mission, qui consiste à aider chaque personne à reconnaître ce qu'elle a d'irremplaçable et d'unique, afin qu'elle grandisse et s'épanouisse. »*

[*Jean-Paul II*](https://citation-celebre.leparisien.fr/auteur/jean-paul-ii)